

DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Pierre Nicollier

82	PL 13535-A <i>Catégorie II</i>	Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2025 (LBu-2025) (D 3 70)
----	--	---

Amendement

D01, nature 36
MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et
3690 Autres charges de transfert, CHF -3'335'000.-

Dans le détail :

Soutien aux arts vivants	CHF -1'530'000.-, maintien de budget 2024
Soutien à la création et aux structures	CHF -1'400'000.-, limitation à +2 millions
Soutien à la diffusion et au rayonnement (LRT)	CHF -105'000.-, maintien budget 2024
Soutien à la culture	CHF -150'000.-, maintien budget 2024
Musée de la BD	CHF -150'000.-, maintien budget 2024, musée pas encore ouvert

Exposé des motifs

Non aux chèques en blanc !

Lorsque les montants ne sont pas alloués, les budgets ne sont pas augmentés. Il n'y a donc aucune baisse comparé à 2024 et l'ensemble des lignes voit même une hausse de 2 millions.

Signature